Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1049

Artikel: Vive le consensus
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020952

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

29 août 1991 – nº 1049
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Vive le consensus

Chanté jusqu'il y a peu sur tous les tons et même parfois hors de propos, le consensus helvétique est l'objet de critiques de plus en plus virulentes. On se souvient encore du regard quelque peu condescendant — celui du vieil habitué sur le novice — que nous portions sur Michel Rocard lorsqu'il tentait d'introduire une approche consensuelle dans la vie politique française. Et tout soudain nous sommes prêts à brûler ce que hier encore nous adorions. Le camp des contestataires est certes encore restreint et l'on peut douter qu'une majorité de citoyennes et de citoyens partage ces critiques. Mais le martèlement des attaques et la trop grande discrétion des partisans du consensus appellent la réplique.

Au fait, quels sont les reproches adressés à la démocratie de concordance, ce mode de gouvernement qui procède par décisions consensuelles et qui se traduit par la présence des principaux partis au sein du Conseil fédéral et par la structure fédérale de l'Etat ? Tout d'abord la lenteur du processus de décision, voire la paralysie des autorités, empêtrées dans la perpétuelle recherche du compromis et trop souvent condamnées à l'inaction alors que s'accumulent les problèmes et s'imposent les échéances. En lien direct avec cette apathie politique, l'absence de programme et d'objectifs clairs au sujet desquels le corps électoral puisse se déterminer. Ensuite, la trop grande ouverture démocratique — illusoirement démocratique disent les critiques — qui permet aux groupuscules de gripper le système et aux puissantes organisations économiques d'exercer sans partage leur pouvoir, notamment dans le cadre de campagnes référendaires démagogiques. Enfin un fédéralisme démodé qui favorise l'immobilisme des minorités, voir les règles qui prévalent en matière de révision constitutionnelle.

Si le régime de concordance a bien fonctionné en période de croissance économique et de consensus social — on lui reconnaît ce mérite —, il est inapte à diriger la Suisse aujourd'hui, en période de turbulence, et à répondre au défi européen.

De ce constat négatif, certains tirent des conclusions prudentes mais qui déjà mettent en péril l'édifice consensuel. Dans le camp bourgeois on évoque régulièrement l'exclusion des socialistes du Conseil fédéral, ce parti accusé de crime de lèse-concordance: dans les domaines de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat notamment; un parlementaire démocrate-chrétien propose un accord programmatique adopté par le parlement avant l'élection du Conseil fédéral et qui tiendrait lieu de critère de sélection des partis dignes de gouverner. D'autres, plus radicaux, envisagent un régime de type parlementaire, plus efficace et plus clair pour les citoyens; d'ailleurs est-ce un hasard si tous nos voisins européens fonctionnent sur ce modèle, avec une majorité et une opposition en alternance ?

Il faudrait plusieurs colonnes pour une critique serrée de cette analyse et des propositions de renouveau qu'elle suscite. Contentons-nous de remarquer que les démocraties parlementaires ne donnent que rarement d'elles une image bien attractive, qu'on les considère sous l'angle de l'efficacité — une loi rapidement conçue et adoptée n'est pas encore une loi appliquée — ou sous celui de la transparence des choix; il suffit de rappeler que Helmuth Kohl avait construit sa dernière campagne électorale sur le refus d'augmenter les impôts, ce qui ne l'a pas empêché, quelques semaines après sa victoire, de décider le contraire. Et le corps électoral allemand attendra patiemment la fin de la législature pour manifester son besoin d'alternance...

En réalité les faiblesses attribuées au consensus, lorsqu'elles se révèlent de quelque consistance, proviennent plus d'un mauvais usage de l'esprit de compromis, d'une sorte de dégénérescence de la concordance, que de cet esprit lui-même. La recherche du consensus n'est pas un mode de gestion limité aux périodes de beau temps économique et social: n'oublions pas qu'elle s'est développée et affirmée au contraire dans des temps troublés. Et c'est probablement les circonstances exceptionnellement favorables de l'après-guerre qui en ont fait perdre de vue le sens. Moyen d'action adapté à une société divisée et diverse, le consensus est progressivement devenu un but à atteindre, pire, la seconde nature d'une société helvétique qui craint les conflits comme la peste. Or la recherche du consensus ne peut vivre que de conflits: elle est certes là pour les aplanir en vue d'une solution

JD

(suite à la page 2)

COMMISSION FÉDÉRALE

Il n'y a de sécurité que dans les bras de l'Europe

Une commission d'experts craint que la Suisse ne devienne le maillon faible de la sécurité européenne. Remède: adhérer à la Communauté.

(*pi*) Les policiers suisses, du moins ceux qui constituent l'essentiel de la commission d'experts «Contrôle des personnes à la frontière», sont frustrés. Les pays de la Communauté européenne, et plus particulièrement ceux partie de la Convention de Schengen (France, RFA, Benelux et Italie), se dotent de multiples gadgets auxquels les Suisses n'auront pas accès *(voir aussi l'article paru dans la rubrique «Forum» la semaine dernière)*. Car comme cela était prévu de longue date, toute diminution des contrôles aux frontières intérieures d'un groupe de pays (Schengen, la CE, l'EEE, etc) s'accompagne inévitablement d'un renforcement des contrôles aux frontières extérieures et des moyens des polices intérieures. La commission d'experts exprime donc ses craintes, dans le cas d'une adhésion de l'Autriche à la CE et à la Convention de Schengen, de voir la Suisse complètement isolée. Situation psychologiquement difficile pour notre pays et dangereuse du point de vue de la sécurité: les experts estiment que nous deviendrions rapidement le repaire des criminels désirant fuir les moyens d'investigation des super-polices européennes et que nous attirerions les réfugiés ayant été refoulés par l'un des pays de la Communauté, et donc devenus indésirables sur les territoires de tous ses Etats-membres. Et la convention de Schengen étant en principe réservée aux pays faisant partie de la CE, il n'y a guère moyen de devenir communautaire uniquement avec notre police.

L'Europe, sinon rien

La commission a donc déterminé pour objectif principal *«de réaliser une intégration européenne la plus complète possible»*. Voilà qui est surprenant: l'intégration européenne nous semble plus un moyen (de parvenir à une sécurité optimale) qu'un but.

Cette fixation sur l'intégration comme seule possibilité de préserver notre niveau de sécurité intérieure n'est par ailleurs guère fondée: la commission d'experts raisonne comme si nos voisins allaient prendre un malin plaisir à empêcher les polices suisses de travailler efficacement en leur refusant systématiquement toute collaboration. Il n'est évidemment pas dans leur intérêt d'enrayer la lutte contre la criminalité, fût-elle suisse, et si la Suisse devait décider de ne pas s'intégrer à l'Europe communautaire, chaque partie serait bien obligée de collaborer avec l'autre.

Il est étonnant de voir le syndrome du tout ou rien atteindre une commission fédérale, qui plus est issue d'un milieu généralement méfiant à l'égard de l'étranger et qui n'a pas jusqu'à présent brillé par son ouverture à l'égard de la Communauté. Comme bien des groupements d'intérêts, les policiers oublient ou feignent d'ignorer que des accords existent, qui ne seront pas mis en question, et que la collaboration actuelle, dans l'intérêt aussi bien de la Suisse que de ses voisins, devra s'adapter à la nouvelle situation qui résultera de la mise en application et de l'extension probable à d'autres pays de la Convention de Schengen.

Le débat sur la forme de participation de la Suisse à l'Europe communautaire doit se poursuivre et aboutir dans un délai rapproché; mais il ne gagne pas en clarté à être mené secteur par secteur, avec des arguments souvent forts, mais trompeurs. ■

Vive le consensus

(suite de la première page)

commune acceptable mais non pour supprimer les opinions divergentes. Vouloir mettre les socialistes en punition derrière la porte du Conseil fédéral, c'est manifester une profonde incompréhension de la concordance, c'est mettre l'accord avant le débat.

En un siècle, c'est un fait, les conditions du jeu politique ont profondément changé. Alors, plutôt que de chercher le salut dans des modèles peu enthousiasmants et historiquement datés, plutôt que de laisser penser que les enjeux sont aujourd'hui trop compliqués pour l'entendement des citoyennes et des citoyens, pourquoi ne pas adapter et même développer la démocratie de concordance ? N'a-t-on pas appris des organismes biologiques comme des sociétés que la gestion de la complexité appelle des processus complexes eux aussi et qu'il n'est pas de bonne décision à terme qui n'ait pas bénéficié d'un large soutien ?

JD

DÉMISSION

Politique politicienne

(*pi*) Personne ne s'y est trompé: Marcel Blanc n'a pas choisi au hasard la date de sa démission. En la donnant le 21 août, il oblige le Conseil d'Etat à organiser une élection partielle dans les soixante jours, c'est-à-dire théoriquement un certain 20 octobre, jour des élections fédérales. Le scrutin pourrait en fait avoir lieu deux semaines plus tard, en même temps que le second tour éventuel de l'élection au Conseil des Etats (bonjour la confusion !) et que le vote sur les allocations familiales.

En temps normal, les libéraux auraient probablement contesté le siège agrarien au Conseil d'Etat, qui n'est pas justifié au vu de sa maigre députation (15 élus sur 200). Mais s'ils devaient s'aviser de le faire, Hubert Reymond, leur prétendant au Conseil des Etats, engagé aux côtés du radical Jacques Martin dans une lutte serrée contre Yvette Jaggi, se verrait privé du soutien UDC, modeste mais indispensable. Les radicaux sont tout autant liés s'ils veulent mettre de leur côté toutes les chances de reconquérir le siège de sénateur perdu il y a quatre ans. Ils ne peuvent donc apporter leur soutien à un candidat autre qu'UDC, ce qui ne les empêche pas d'exercer des pressions sur le choix de ce candidat: Pierre-François Veillon, par exemple, semble ne pas leur convenir parce qu'il ne correspond pas à la conception radicale du parfait magistrat de l'Entente vaudoise (radical, libéral, UDC). Il serait pourtant pour l'UDC une manière d'ouvrir le jeu, de pêcher